

SECTION 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit : R-QUICK Numéro de code : P1418

Fabricant/fournisseur: Roberts Company Canada Ltd.

Adresse : 34 Hansen Rd. S.
Brampton, ON L6W 3H 4

Téléphone d'urgence : (888) 226- 8832 (24-heures/CANUTEC)

Information sur le produit : (905) 275-7545 800-840-9422

Usage recommandé : Ciment colle a prise rapide modifié au polymère, employé pour l'installation des carreaux de céramique

SECTION 2: Identification des dangers**Notations du SGH :**

Toxicité orale	Tox. aiguë 4	Par voie orale > 300+ < = 2000 mg/kg
Corrosive pour la peau	1A	Destruction du tissu cutané : exposition < 3 min. Observation < 1 heure, nécrose visible sur au moins un animal
Corrosif pour les yeux	1	Lésions oculaires graves : Dommages irréversibles 21 jours après l'exposition Score de Draize : opacité cornéenne > = 3, Iritis > 1.5
Cancérogène	1A	Cancérogène avéré pour l'être humain basé sur les preuves humaines
Toxique pour la reproduction	1A	Preuves d' effets chez l' homme

Dangers du SGH

H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H350	Peut causer le cancer
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

GHS PRÉCAUTIONS

P201	Se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P260	Ne pas inhaler la poussière
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
P280	Porter des gants, des lunettes et des vêtements protectrices
P281	Utiliser un matériel de protection personnelle si nécessaire
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P330	Rincer la bouche
P363	Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304+P340	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et facile à faire. Continuer à rincer
P308+P313	En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
P405	Conservé sous clef.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

Terme de Mise en Garde : Danger



Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Contact cutané : Provoque de graves brûlures. Peut causer une réaction cutanée allergique.

Contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Nom chimique	Numéro CAS	Poids % de Concentration
Quartz	14808-60-7	55,60 %
Produits chimiques de ciment portland	65997-15-1	12,50 %
Plâtre de Paris	26499-65-0	1,60 %

SECTION 4: Premiers soins

Inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la personne ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Des risques peuvent découler à la personne de bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la victime est inconsciente, placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Maintenir une voie aérienne ouverte.

Contact Oculaire:

Rincer les yeux avec de l'eau avec les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact immédiatement si possible. Consulter immédiatement un médecin.

Contact Cutané:

Laver la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas d'éruptions cutanées, brûlures, irritations et des expositions prolongées sans protection au ciment humide, aux mélanges de ciment ou aux liquides de ciment humide.

Les brûlures doivent être traitées comme des brûlures caustiques. Une sensation de douleur ou la gravité de la brûlure peut ne pas se produire jusqu'à plusieurs heures après l'exposition. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter l'exposition.

Ingestion :

Ne pas faire vomir. Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Arrêter de donner de l'eau si des vomissements surviennent, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler un médecin immédiatement. Maintenir une voie aérienne ouverte. Consulter un médecin.

Note au médecin traitant :

Yeux: Colorer pour voir tout signe de lésion cornéenne. Si la cornée est brûlée, instiller une préparation antibiotique aux stéroïdes.

Peau : Ce composé est un sensibilisant cutané connu. Traiter de façon symptomatique comme pour une dermatite de contact ou des brûlures thermiques. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique.

Ingestion: Traiter de façon symptomatique. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Il est déconseillé de faire vomir, étant donné la nature irritante de ce compound.

Respiratoire: Le traitement est essentiellement symptomatique. Dégager la victime du lieu d'exposition et aider à la respiration si nécessaire.

SECTION 5: Mesures de Lutte Contre le Feu

Point d'éclair : n/a

LEL: N/A

UEL: N/A

Moyen d'Extinction :

Le produit n'est pas inflammable. Utiliser un moyen d'extinction qui convient aux matières environnantes.

Ne pas utiliser de jet d'eau ou des extincteurs d'incendie à base d'eau.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX

Peut comprendre mais pas limités aux oxydes de carbone, oxydes de soufre et oxydes de métaux.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et de combustion.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers:

Utiliser une protection respiratoire appropriée. Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas déverser dans les égouts.

Déplacer des récipients intacts de la zone de danger immédiat, si cela peut être fait en toute sécurité.

SECTION 6: Procédures en Cas de Déversement

Précautions individuelles :

Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Ne pas inhaler la poussière. Assurer une ventilation adéquate.

Porter des gants, des lunettes et des vêtements de protection appropriés.

Procédures de Nettoyage:

Passer l'aspirateur équipé d'un filtre HEPA et le placer dans un contenant d'élimination. Sceller solidement et éliminer conformément aux réglementations locales.

Porter un équipement de protection nécessaire. Éviter toute action qui puisse envoyer le matériel dans l'air. Placer le produit humide dans des contenants appropriés et permettre le produit de durcir. Garder les déversements et les débits de nettoyage hors des égouts municipaux et des eaux libres.

Précautions pour l'environnement:

Ne pas laisser le produit s'introduire dans des drains, dans le sol ou dans l'eau de surface. Informer les autorités spécifiques si le produit a pénétré dans l'environnement, y compris les eaux, les égouts et le sol.

SECTION 7: Manutention et Entreposage

Précautions de manutention

Garder au sec jusqu'à l'utilisation. Éviter de générer et de respirer la poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas laisser le produit entrer dans les bottes, les chaussures ou les gants.

Les vêtements mouillés et saturés ne doivent pas rester sur la peau. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. L'utilisation d'air comprimé pour nettoyer les vêtements, les équipements etc. n'est pas recommandé. Ne pas réutiliser l'emballage.

Entreposage:

Tenir loin de la nourriture humaine, de la nourriture animale, des engrais et d'autres matériaux sensibles. Entreposer dans un contenant fermé, sec et étiqueté. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Être au courant que ce produit peut s'accumuler ou s'adhérer aux murs d'un espace confiné et céder ou tomber soudainement.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Autres renseignements:

Tout doit être fait pour éviter le contact cutané et oculaire avec le béton portland.

Le béton portland réagit avec l'eau pour produire de l'hydroxyde de calcium, un composé qui pourrait causer des brûlures chimiques à l'utilisateur.

SECTION 8: Maîtrise de l'Exposition / Protection Individuelle

Nom chimique / N° CAS	Limite d'Exposition de l'OSHA	Limite d'Exposition d'ACGIH	Autre Limite d'Exposition
Quartz 14808-60-7	Non établi	0,025 mg/m ³ TWA (fraction respirable)	NIOSH : 0,05 mg/m ³ TWA (poussière respirable)
Produits chimiques de ciment portland 65997-15-1	PEL – 15 mg/m ³ TWA (poussière totale) ; 51 mg/m ³ TWA (particules) mg/m ³ ; TWA (fraction respirable)	matières ne contenant pas d'amiante et < 1 % silice cristalline, fraction respirable)	NIOSH : 10 mg/m ³ TWA (poussière totale); 5 mg/m ³ TWA (poussière respirable)
Plâtre de Paris 26499-65-0	PEL – 15 mg/m ³ TWA (poussière totale) ; 5 mg/m ³ ; TWA (fraction respirable) TWA (poussière respirable)	Non établi	NIOSH : 10 mg/m ³ TWA (poussière totale); 5 mg/m ³

Mesures d'ingénierie: Porter un respiratoire approuvé par NIOSH N95 dans les endroits mal aérés, si une limite d'exposition applicable est dépassée, ou lorsque la poussière cause un malaise ou une irritation.

Ventilation:

Assurer une ventilation adéquate. Si la poussière s'accumule, utiliser un processus de confinement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour limiter le confinement aéroporté.

Protection individuelle :

Protection du Visage et des Yeux : Lunettes avec des coques latérales, lunettes anti-éclaboussures et/ou écran facial. Il n'est pas recommandé de porter des lentilles de contact lors de l'utilisation de ce produit.

Protection de la peau : Gants résistants aux agents chimiques (butylcaoutchouc, caoutchouc nitrile, PVC ou alcool polyvinyle). Ne pas laisser ce produit entrer dans les gants.

Porter des bottes imperméables, ne pas laisser le produit entrer dans les gants, les chaussures ou les bottes. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection et laver immédiatement les zones exposées du corps.

Protection respiratoire : Choisir un appareil de protection respiratoire avec un filtre fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus et les dangers du produit.

SECTION 9: Caractéristiques Chimiques et Physiques

Aspect : Poudre

Odeur : Sans odeur

Densité apparente : 1.35-1.65

Seuil d'odeur: Non disponible

Solubilité : Non disponible

pH: 11-12 Humide

Coefficient de partage : Non disponible

Point de fusion : Non disponible

Point de congélation : Non disponible

Température d'auto-inflammation : Non disponible

Point d'éclair : Non disponible

Température de décomposition : Non disponible

Taux d'évaporation : Non disponible

Viscosité : Non disponible

Inflammabilité (solide/gaz) : Non disponible

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité : Non disponible

Teneur en COV : Non disponible

Tension de vapeur : Non disponible

Point d'ébullition : Non disponible

% Volume Volatile
Densité spécifique (SG) : 2-2,3

0.00
Livres COV/Gallon moins l'eau 0.00

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Stabilité chimique : Stable par conditions de températures normales et d'usage recommandé.

Conditions à Éviter : Chaleur excessive, lumière directe du soleil et/ou gel.

Matières Incompatibles : Matières comburantes, acides, aluminium et sel d'ammonium. Ce produit est très alcalin et va réagir avec les acides et produit une réaction sévère de chaleur. La poudre d'aluminium et d'autres éléments alcalino-terreux réagiront sur le mortier ou le béton humide, libérant des gaz d'hydrogène. Le calcaire s'enflamme au contact de fluor et est incompatible avec les acides, l'alun, les sels d'ammonium et le magnésium.

Produits de décomposition dangereux : Aucune polymérisation dangereuse.

SECTION 11: Propriétés toxicologiques

Toxicité du mélange

Toxicité par voie orale DL50 : 899mg/kg

Effets d'une surexposition

<u>Numéro CAS</u>	<u>Description</u>	<u>Poids %</u>	<u>Classement Cancérogène</u>
14808-60-7	Quartz	55.6	Quartz : NIOSH : potentiel cancérogène en milieu de travail CIRC : Cancérogène pour l'homme OSHA : figurant

SECTION 12: Données écologiques

Potentiel de mobilité et de bioaccumulation : Non déterminé

Dégradation : Non déterminé

Toxicité aquatique : Non déterminé

CL50 -après 24 heures (statique) : Non déterminé

SECTION 13: Élimination des Résidus

Élimination : Éliminer les déchets et les résidus conformément aux exigences des autorités locales, fédérales et provinciales.

Déchets ou résidus : Comme décrit précédemment.

SECTION 14: Renseignements Relatifs au Transport

Terrestre :
DOT Nom officiel d'expédition : Non réglementé
Groupe d'emballage DOT : n/a
Étiquette DOT : n/a
Numéro UN : n/a

Océan
Nom officiel d'expédition : Non réglementé
Classe de mer OMI/IMDG : n/a
Numéro UN : n/a
Étiquette : n/a
Groupe d'emballage : n/a
Polluant marin : n/a
EMS : n/a

SECTION 15: Données Règlementaires

Status sur les listes des substances: Les concentrations qui figurent dans ce document sont les concentrations maximales (% poids) a utilisés pour les réglementations.

TSCA : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste de l'inventaire des substances chimiques.

OSHA : Ce produit est une "substance chimique dangereuse" tel que défini par le SIMDUT 2015 et la norme de communication des risques OSHA, 29 CFR1910.1200.

OSHA PEL de 14808-60-7/Silice cristalline

EPA Fédérales: Loi complète sur la réponse, la compensation et la responsabilité environnementales de 1980 (cercla): Exige à aviser le Centre National d'Intervention d'Urgence si le déversement des substances dangereuses est égal ou excède les quantités à déclarer dans le standard 40 CFR 302.4.

Les ingrédients présents dans ce produit avec des niveaux qui nécessiteraient de figurer sous ce statut sont les suivants : Aucun

Article III du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA): La section 301-304 exige la mise sur pied de plans d'urgence selon les Quantités servant à la planification des seuils (QPS) et les déclarations de rejets selon les Quantités à Déclarer (QD) dans le standard 40 CFR 355. Les ingrédients présents dans ce produit avec des niveaux qui nécessiteraient de figurer sous ce statut sont les suivants: Aucun

La section 311-312 exige a examiné les produits, identifié les Définitions de Danger applicables d'EPA et les communiqués - Aucun

SARA 302 Substances Extrêmement Dangereuses - Aucun

Classifications du danger d'EPA :

Aiguë	Chronique	d'Incendie	lié à la pression	de Réactivité
Danger	Danger	Danger	Danger	Danger
Oui	Oui	Non	Non	Non

La Section 313 exige la soumission de rapports de rejet des produits chimiques toxiques dans le standard 40 CFR 372 (de SARA 313). Ces informations doivent figurer dans chaque Fiche de Données de Sécurité qui sont distribuées pour ce matériel. Les ingrédients présents dans ce produit avec des niveaux qui nécessiteraient de figurer sous ce statut sont les suivants :

Canada DSL : Ce composant se trouve sur la liste ou en est exempt.

Proposition 65 de l'État de la Californie : Avertissement. Ce produit contient des substances chimiques dont l'état de la Californie reconnaît comme causant le cancer et/ou la toxicité reproductive : **Quartz/14808-60-7, etc.**

États-Unis Liste de cancérigène Proposition 65

14808-60-7 Quartz 55,6 %

Substances chimiques inscrites dans l'inventaire du Toxic Substances Control Act (TSCA)

65997-15-1 Produits chimiques de ciment portland 12,5 %

14808-60-7 Quartz 55,6 %

SECTION 16: Renseignements divers

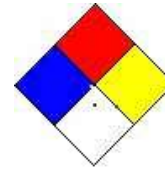
Cette Fiche de Données de Sécurité est préparée pour se conformer aux règlements de l'WHMIS 2015, de l'Administration américaine de la santé et de la sécurité au travail (OSHA) et aux normes de communication de risque (29 CFR 1910.1200).

CLASSEMENT HMIS: SANTÉ-..., INFLAMMABILITÉ-..., REACTIVITÉ-..., PROTECTION PERSONNELLE-....

HEALTH	<input type="text" value="3"/>	<input type="text" value=""/>
FLAMMABILITY	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value=""/>
PHYSICAL HAZARD	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>
PERSONAL PROTECTION	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS

Inflammabilité



3

0

0

E

- Légende**
 * = Danger chronique pour la santé
 0 = INSIGNIFICANT
 1 = LÉGER
 2 = MODÉRÉ
 3 = Élevé

0

Santé

3

0

Instabilité

Spécial

Préparé par: Le Groupe de Sécurité et Conformité Règlementaire des Produits Roberts, (905) 791-4444

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés de bonne foi, mais aucune autre garantie explicite ou tacite n'existe. Roberts incite aux utilisateurs de ce produit d'évaluer son adéquation et sa conformité avec les règlements locaux étant donné que Roberts ne peut pas prévoir l'utilisation finale de ce produit, ni son emplacement final.

Date de délivrance : 05/12/2016